

14 ^e législature		
Question n° : 72381	de M. Gilbert Collard (Députés non inscrits - Gard)	Question écrite
Ministère interrogé > Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche		Ministère attributaire > Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche
Rubrique > enseignement	Tête d'analyse > programmes	Analyse > enseignement de la langue arabe. perspectives
Question publiée au JO le : 13/01/2015 page : 136		

Texte de la question

M. Gilbert Collard attire l'attention de Mme la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur l'enseignement de l'arabe dans les écoles publiques ou sous contrat avec l'État. Des rumeurs malveillantes font état de pressions qui auraient été exercées par un émirat du Golfe persique sous couvert d'une personnalité éminente de l'Institut du monde arabe, afin d'encourager l'enseignement de la langue arabe dans les écoles publiques françaises. Il a remarqué que cette rumeur n'a fait l'objet d'aucun démenti de la part de l'administration centrale de votre ministère. Il rappelle que l'école publique française, ainsi que tous les établissements sous contrat doit exclure tout communautarisme, respecter la laïcité républicaine et a fortiori rejeter toute ingérence issue d'un potentat étranger qui tente de saper nos fondements civilisationnels. Il lui rappelle que notre langue nationale est le français, et que les enquêtes les plus récentes montrent que nos scolaires souffrent désormais de carences de plus en plus accentuées dans ce qui devrait être leur langue maternelle. Il souhaiterait connaître les intentions du Gouvernement sur ce sujet.